



COMITE DE PILOTAGE DES GENS DU VOYAGE

Rôle	Ce comité intervient avant la réunion de la commission consultative d'accueil des gens du voyage. Il a pour vocation de poursuivre la mobilisation du Conseil Général et de la Préfecture. Il est également chargé du suivi et de la mise en œuvre du schéma départemental ainsi que des orientations décidées par la commission consultative et il proposera les évolutions nécessaires auprès de cette commission. Il examinera également les conclusions des réunions par site, lesquelles seront animées par les sous-Préfets.
Présidence	Monsieur le Préfet. Monsieur le Président du Conseil Général.
Composition de la commission	Représentants des services de l'Etat : 4 titulaires, 4 suppléants. Représentants désignés par le Conseil Général : 4 titulaires, 4 suppléants. Représentants des communes : 5 titulaires, 5 suppléants. Personnalités qualifiées : 5 titulaires, 5 suppléants. Représentants des CAF ou de la mutualité sociale agricole : 1 titulaire, 1 suppléant.
Représentants UMO	1 titulaire, 1 suppléant
Textes de référence	Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000. Décret n° 2001-540 du 25 juin 2001
Fréquence des réunions	Au moins deux fois par an
Lieu des réunions	Préfecture de l'Oise

	Commune	Représentée par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Prdt EPCI
Titulaire	CC du Liancourtois	BOUCHER Alain	Vice-Pdt
Suppléant	CC du Liancourtois	DELAPORTE Jean-Marie	Vice-Pdt

Date de designation septembre 2010